

Délibération n°D20240064

Rapporteur : Jean-Pierre CAZES

Service : Réglementation, Urbanisme et Gestion Patrimoniale
Secrétaire de séance : Fabien RUET

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le VINGT-SEPT JUIN, à 16 heures 30, les membres du conseil municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 22, 23, 24, 25, 24, 23, 22, à la salle Cyrano, rue du Bois Sacré, en vertu de l'article L. 2121.10 du Code général des collectivités territoriales et de la convocation en date du 20/06/2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE (1), Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Christophe DAVID-BORDIER (2), Joaquina WEINBERG (3), Alain BANQUET, Jean-Pierre CAZES, Marc LETURGIE, Florence MALGAT (4), Joël KERDRAON (5), Marie-Hélène SCOTTI, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Joëlle ISUS, Marion SOK CHAMBERON, Fatïha BANCAL, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO, Catherine TAVEAU.

ABSENTS EXCUSÉS : Josie BAYLE	a donné délégation à	Éric PROLA
Marie-Claude ANDRIEUX	a donné délégation à	Jonathan PRIOLEAUD
Christian BORDENAVE	a donné délégation à	Laurence ROUAN
Florence MALGAT	a donné délégation à	Farida MOUHOUBI
Stéphane FRADIN	a donné délégation à	Mickaël DESTOMBES
Corinne GONDONNEAU	a donné délégation à	Gérald TRAPY
Jean-Claude REY	a donné délégation à	Alain BANQUET
Jacqueline SIMONNET	a donné délégation à	Christine FRANCOIS
Christophe DAVID-BORDIER	a donné délégation à	Marie-Lise POTRON
Joaquina WEINBERG	a donné délégation à	Marie-Hélène SCOTTI

ABSENTS : Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

(1) Départ au dossier n°10 « Décision modificative n°1 (Budget supplémentaire) – Exercice 2024 ».

(2) Départ au dossier n°22 « Modification des règlements intérieurs des accueils périscolaires et de la restauration scolaire et avenant au projet éducatif du territoire ».

(3) Arrivée au dossier n°2 « Approbation du compte de gestion du receveur – Année 2023 ».

(4) Départ au dossier n°26 « Bilan des cessions et des acquisitions de l'année 2023 ».

(5) Arrivé au dossier n°3 « Approbation du compte administratif – Exercice 2023 ».

CESSION DE PARCELLES COMMUNALES CADASTRÉES DR 301, 382, 473 ET 474 RUE NEUVE D'ARGENSON A MONSIEUR JEAN-BAPTISTE TRUNTZER

VU les articles L.2122-22 et suivants et L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales ;

VU les articles 1583 et 1593 du Code civil ;

VU l'avis de valeur en date du 10 juin 2021 renouvelé le 27 octobre 2023 estimant l'immeuble à 450 000 € avec marge d'appréciation de 15 % ;

VU le mandat signé le 16 mai 2023 avec Monsieur Hervé DISTINGUIN, représentant de DR HOUSE-IMMO ;

VU la délibération n°20230133 en date du 9 novembre 2023 ;

VU le courriel de Monsieur Hervé DISTINGUIN reçu le 27 mars 2024 ;

VU l'avis favorable de la commission finances en date du 17 juin 2024 ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la rationalisation de son parc immobilier, la collectivité a mis en vente un immeuble dénommé ancien Office de Tourisme situé 95 - 97 rue Neuve d'Argenson, accueillant jusqu'alors une association (relogée à Lagabrielle) et la Ligue de l'Enseignement de la Dordogne (qui doit intégrer l'immeuble du Campus Connecté, place Louis de La Bardonnie) ;

CONSIDÉRANT que lors de sa première visite, Monsieur TRUNTZER a fait une offre à hauteur de 450 000 € (net vendeur) qui a été présentée en conseil municipal du 29 novembre 2023, mais les diagnostics et devis d'entreprises réalisés par la suite le conduisent à réduire son offre initiale ;

CONSIDÉRANT que Monsieur TRUNTZER souhaite installer dans cet immeuble son agence d'assurance, un service annexe du Tribunal de Commerce (localisé à proximité immédiate, rue des Carmes) ainsi que des appartements dans les étages, pour un coût estimé de travaux de 800 000 € ;

CONSIDÉRANT qu'il propose aujourd'hui une acquisition au prix de 383 000 € (net vendeur), ce qui correspond à la fourchette basse de l'évaluation du service de la Direction Immobilière de l'État.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE RAPPORTER** la délibération n°D20230133 prise lors du conseil municipal du 9 novembre 2023 ;
- **DE DÉSAFFECTER** l'immeuble communal répondant aux références cadastrales DR 301, 382, 473 et 474, dénommé ancien Office de Tourisme 95 - 97 rue Neuve d'Argenson, mais qui n'accueille plus cette activité à destination du public depuis des années ;
- **DE LE DÉCLASSER** du domaine public et de le basculer au domaine privé communal ;
- **DE DÉCIDER** la cession du bâtiment ancien Office de Tourisme situé 95 - 97 rue Neuve d'Argenson répondant aux références cadastrales DR 301, 382, 473 et 474 pour respectivement 442, 212, 18 et 7 m² à Monsieur Jean-Baptiste TRUNTZER (ou toute autre société qu'il lui plaira de constituer) pour le prix de 400 000 € honoraires d'agence inclus ;
- **DE DIRE** que l'acquéreur fera son affaire du versement des honoraires à hauteur de 17 000 € auprès de D. HOUSE-IMMO représenté par Monsieur Hervé DISTINGUIN ;
- **DE DÉSIGNER** l'étude de Maître BONNEVAL, notaire à BERGERAC, pour représenter les intérêts de la collectivité ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces nécessaires à la régularisation de l'acte et les servitudes afférentes.

Adopté par 23 voix pour : Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE (pouvoir), Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX (pouvoir), Christophe DAVID-BORDIER (pouvoir), Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE (pouvoir), Jean-Pierre CAZES, Marc LETURGIE, Florence MALGAT (pouvoir), Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN (pouvoir), Michaëli DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU (pouvoir), Joëlle ISUS, Jean-Claude REY (pouvoir).

8 voix contre : Marion SOK CHAMBERON, Fatiha BANCAL, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET (pouvoir), Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO, Catherine TAVEAU.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 27/06/2024.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le - 3 JUL. 2024
et de l'affichage en date du - 3 JUL. 2024 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

Le Secrétaire,



Fabien RUET



Le Maire,



Jonathan PRIOLEAUD